



## RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 7. - Rachat par la Commune du GYMNASSE des DEUX  
CANONS.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, cette affaire est retirée de l'ordre du jour. En effet, nous avons reçu une lettre du Comité Régional d'Haltérophilie qui déclare ne plus être d'accord sur les propositions. Nous attendons donc de plus amples renseignements pour refaire passer l'affaire devant le Conseil Municipal. Néanmoins, je dois préciser que si nous avons entrepris ces démarches en vue d'acquérir le Gymnase des Deux Canons c'est à la demande même du Comité Régional d'Haltérophilie qui ne pouvait plus faire face aux dépenses. Monsieur PELLEGRIN nous avait écrit. Aujourd'hui on nous dit le contraire et on nous demande en conséquence de retirer le dossier.

\*

source S.C.M